

**AVIS DE COURSE**  
**2019 2° Challenge des 100 ans de la Ville de Locmiquélic**  
**du 13 octobre au 8 décembre 2019**

Emplacement : **Locmiquélic Port de Sainte Catherine**  
Organisateur : **Club Nautique des Minahouet de Locmiquelic**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 la table et le règlement des courses HN/OSIRIS habitables 2019
- 1.5 Bateaux admis : Cette régata est ouverte aux bateaux dont les équipages sont constitués d'au moins 2 personnes.

**2. PUBLICITE**

Toute publicité et tout ce qui fait l'objet d'une publicité doivent satisfaire aux principes généralement acceptés de morale et d'éthique.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A ou B ou C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap (HN Habitable).

3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire les samedis 28 septembre, 5 et 12 octobre 2019

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2019 validée compétition,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 50 €uros pour les membres du CNML.

Demi-tarif pour une 1<sup>o</sup> inscription aux régates organisées par le CNML et pour ceux qui ont fait la 1<sup>ere</sup> demi-saison 2019

**5. PROGRAMME**

5.1 **Jours de course** : Les dimanches 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre 2019, briefing à 8h30, signal d'avertissement à 9h30.

5.2 **Convivialité** : Un repas sera servi au club, vers 13h30 à l'issue de la ou des courses du jour.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles les 5 et 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h30 au Club Nautique des Minahouet (CNML) 40 rue du Gélén à Locmiquelic.

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type : côtiers ou construits

7.2 L'emplacement de la zone de course se situe dans les Courreaux de Groix et à proximité.

**8. CLASSEMENT**

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

**9. PLACE AU PORT**

Renseignements à la capitainerie du port de Ste Catherine - Locmiquelic

**10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**11. PRIX**

Il n'y aura pas de récompense financière. Les 3 premiers de chaque classe recevront des lots de la part des partenaires du CNML, tous les concurrents seront récompensés. La date de remise des prix sera précisée ultérieurement

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez transmettre votre demande :

Par courrier : CNML 40 rue du Gélén 56570 LOCMIQUELIC

Par courriel : [cnml.regates@gmail.com](mailto:cnml.regates@gmail.com)

Par téléphone : à Philippe Brivoal au 06 08 58 30 26